

Modification du jugement au affaires familales

Par oria, le 08/06/2010 à 22:31

Bonjour,mon mari a divorcé avec sa premiere femme en 2003,ils sont remariés tout les deux, ils ont 2 enfants 10et 12 ans, c'est la mere qui a la garde le pere donne la pension alimentaire ,en mois de septembre 2009 ils veulent vivrent avec leur pere alors il les a amnés chez lui,avec les betises qu'ils font et sont chutés a l'école ,et comme la mere qui a donné cette education a ces enfants le pere les connait pas trés bien parceque avant ils les amenent que week-end sur deux, ils sont vraiment insuportables, comme la mere travail pas c'est mieux et c'est elle qui a connu leur psycologie leur reation education ...etc normalement c'est qui doit les gardée.

la question ese qu'il peu changer le jugement ? si la mère refuse qui se qui va se passer? YA IL UNE SOLUTION ?MERCI